

## L'UMA MISE À MAL

Ahmed ROUADJIA\*

Tandis que les années 1988-1990 avaient vu se préciser le vieux rêve de l'unité maghrébine et s'instaurer un processus d'intégration solennellement baptisé Union du Maghreb Arabe (1), la guerre du Golfe dès la fin 1990 puis la destabilisation de l'Algérie par la violence islamiste, et la fragilisation des régimes par la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel, ont mis ce processus entre parenthèses. L'année 1994 marque un degré supplémentaire dans la mise à mal politique de l'UMA, par une relance de l'ancien mode conflictuel des relations algéro-marocaines. « *Le Maghreb n'est plus aujourd'hui – s'il a jamais été autre chose – qu'une vue de l'esprit, et la coopération maghrébine qu'une idée séduisante. (...) Du coup les vieilles querelles entre voisins resurgissent de plus belle à la faveur de cette poussée de fièvre (islamiste). D'attentat en incident, de reproches en menaces, le Maroc quelque peu dominateur se retrouve, au bout du compte, en délicatesse avec l'Algérie et la Tunisie, qu'à vrai dire il n'a jamais vraiment portées en son cœur* », peut écrire *Le Monde* dans son éditorial du 16 septembre 1994.

De fait, quel bilan peut-on dresser de l'UMA ? Il est bien maigre, tant au niveau économique que politique, au regard des discours et des volontés réitérés de part et d'autre d'en finir avec les obstacles qui avaient jonché le chemin de la construction maghrébine.

Il restait la rhétorique unioniste, et c'est elle que les événements de l'été 1994 sont venus dissoudre. Les rapports entre l'Algérie et le Maroc, pays considérés jusqu'alors comme les locomotives de l'édification de l'UMA, se dégradent brusquement, suite à l'attaque à main armée de l'hôtel Atlas-Asni à Marrakech, le 24 août, provoquant la mort deux touristes espagnols. Ironie de l'histoire, la ville fut le lieu symbolique de la création de l'UMA le 17 février 1989. Les assaillants, venus de France et Français d'origine maghrébine, sont très vite assimilés par les autorités marocaines à des Algériens manipulés par leurs services secrets pour attenter aux intérêts de la Monarchie. La presse de l'opposition n'hésite pas à reprendre à son compte cette hypothèse. Ainsi le rédacteur en chef de *l'Opinion* (Istiqlal) se demande dans son éditorial du 20 août 1994 si les dirigeants algériens confrontés une fois encore à une situation « *des plus difficiles, tant sur le plan national qu'international* » ne sont

---

(\*) Docteur en Sociologie.

(1) Cf. l'étude thématique de AAN 1990, vol. XXIX, *Le Maghreb, l'Europe et la France*, sous la direction de Kacem BASFAO et Jean-Robert HENRY, notamment les contributions de la première partie : « Le fait euro-maghrébin », ainsi que la chronique internationale de Yann LE TROQUER dans le même volume.

pas «*tentés par une politique de fuite en avant, qui les pousserait à susciter un conflit ouvert avec le Maroc, pour essayer de créer une mobilisation populaire face à «un danger étranger»*». Répondant aux critiques de la presse algérienne qui accuse le Maroc de laxisme à l'égard des islamistes algériens qui y trouveraient, selon elle, refuge et appui logistique, *Al-Bayane*, quotidien communiste, les rejette en faisant remarquer : «*Les causes du drame algérien et les moyens de le résoudre se trouvent en Algérie même (...) Le Maroc ne pourra pas pousser la «solidarité» jusqu'à se transformer volontairement en victime*» (20 août 1994). Le ministre de l'Intérieur du Royaume, Driss Basri, sans exclure l'hypothèse du «complot», préfère nuancer son jugement : «*Il ne faut pas aller trop vite en besogne. Pour le moment il n'y a pas de certitude, nous n'en sommes qu'au début de l'enquête. Vous remarquerez que les coupables ont été vite arrêtés, ce qui prouve l'efficacité de nos services et le rejet de la population. Mais il y a un arrière-plan à éclaircir*» (2).

Exhumant le contentieux sahraoui que les six ans de réconciliation n'ont pas réussi à apurer (3), le Maroc prend prétexte de ces attaques délinquantes et annonce dès le 27 août sa décision d'instaurer un visa d'entrée non seulement pour les Algériens, mais aussi pour les personnes d'origine algérienne porteuses de passeports étrangers à l'UMA. Par mesure de réciprocité, l'Algérie réagit aussitôt en imposant un visa aux Marocains, suivi immédiatement de la fermeture «provisoire» de sa frontière terrestre. Quant au Maroc, il appliquera la mesure sans état d'âme aux Français d'origine algérienne, dont beaucoup se voient refulés dès leur arrivée au Maroc, malgré les (timides) protestations du Quai d'Orsay (4).

Les premiers accros à la coopération maghrébine, après la création de l'UMA, remontent à 1992. Jusqu'à cette date on peut dire que les protagonistes ont déployé des efforts diplomatiques. L'affaire du Sahara, notamment, était l'objet d'un évitement, surtout de la part de l'Algérie, qui affectait de n'être pas concernée, alors que le Maroc s'efforçait de la réintroduire dans le débat relatif à la construction maghrébine. Faute de faire fléchir la coriace position algérienne, les Marocains pariaient apparemment sur le temps. Même patiente stratégie du côté algérien.

L'ouverture des frontières avait été l'un des premiers actes de la réconciliation algéro-marocaine. Mais en dépit des proclamations sur la libre circulation des personnes et des biens, les échanges n'avaient cessé de rencontrer de multiples entraves. Pour les personnes mêmes, les vexations aux frontières étaient restées courantes, malgré les couloirs créés pour les «citoyens du Grand Maghreb»... Les réflexes du particularisme local, les méfiances, les bureaucraties et l'arbitraire qui les caractérise de part et d'autre, ainsi que les pratiques de corruption et de racket, appliquées, parfois aussi bien aux

(2) Cité par *Le Monde*, 2 septembre 1994.

(3) Voir ici-même la contribution de Khadidja MOHSEN-FINAN.

(4) L'Ambassade de France à Rabat avait elle-même reconnue que le message du Quai d'Orsay transmis par son entremise aux autorités de ce pays, et selon lequel : «il n'est pas possible de faire des discriminations entre catégories de Français (...) n'a pas été reçu cinq sur cinq» (d'après *Libération*, 30 août 1994).

personnes qu'aux entreprises étatiques et privées, demeuraient un obstacle pratique majeur à l'intégration maghrébine. De nombreux témoignages désabusés empruntés aussi bien aux médias locaux qu'aux citoyens, « trabendistes » et honnêtes gens, en font état.

On est ainsi passé insensiblement de l'exaltation et de l'assurance que l'unité maghrébine (histoire, religion, langue...) se réaliserait sans tarder du fait de la communauté de destin, à l'amère critique envers le « frère » qui aurait failli à ses engagements... Plus généralement, le rêve de l'unité maghrébine s'est transformé en cauchemar aux frontières de l'UMA. C'est ainsi qu'en juillet 1992, une centaine de wagons algériens transportant du son et du *clinker*, matériaux utilisés dans la préparation du ciment, ont été refoulés à la gare frontalière d'Akid Abbès par les autorités marocaines, sous prétexte que ces trains à essieux ne répondaient pas aux normes de sécurité requises. De plus, au lieu de refouler le wagon défaillant, les autorités marocaines refoulent toute la rame(5). En septembre de la même année, trente-sept autres wagons transportant les mêmes matières premières sont également refoulés, au motif cette fois-ci que la marchandise (*clinker* et son) était avariée (6). En septembre de la même année, les journaux tunisiens et algériens signalent des « *mesures contraignantes aux frontières* » tuniso-libyennes, au poste frontalier de Ras Djedir. Le quotidien tunisien de langue arabe *Al-Sabah* (7) fait état de mesures contraignantes imposées par les autorités libyennes à tous les visiteurs et transporteurs de marchandises venant des pays du Maghreb. Ces contraintes se résument en une série de contrôles assortis de vexations envers les citoyens venant des pays de l'UMA ; et d'obligations faites aux Libyens se rendant en Tunisie de changer en monnaie libyenne une somme équivalente à 100 dollars, et de l'interdiction de transporter des produits alimentaires et des équipements électroniques à destination de la Tunisie ou d'autres pays de l'UMA. Le même quotidien énumère d'autres obligations imposées par les autorités libyennes à leurs propres ressortissants ainsi qu'à ceux de l'UMA : les Libyens se rendant en Tunisie doivent s'acquitter d'une taxe de cinq livres libyennes au profit du « club automobile », et le voyageur maghrébin quittant la Libye est astreint, pour sa part, à payer une taxe dite « sanitaire » fixée à une livre...

Par ces gestes vexatoires, La Libye voulait-elle punir la Tunisie, pour n'avoir pas accepté les présupposés unitaires du colonel Qaddhafi ? Toujours est-il que le *Guide* de la révolution libyenne, dont l'obsession unitaire est bien connue, n'avait pas hésité à placer la Tunisie devant ce dilemme : « Soit elle s'unit à l'Algérie, soit elle s'unit à la Libye, soit elle traverse la mer pour rejoindre la France, soit, elle meurt. » (8) En mai 1992, Qaddhafi avait même brandi la menace de se retirer de l'UMA si les pays membres n'apportaient pas un soutien clair et ferme à la Libye dans l'épreuve de force l'opposant aux Occidentaux. Le président du Haut Comité d'Etat (HCE), Mohamed Boudiaf s'en était fait l'écho dans un interview : « *Je viens d'apprendre que les Libyens*

(5) *El-Watan*, 11-12/9/1992.

(6) *El-Watan*, 17/9/1992.

(7) *Al-Salah*, 15/9/1992.

(8) L'hebdomadaire *Réalités*, cité par l'APS, d'après *El-Watan*, 17/9/1992.

*menacent de sortir de l'UMA si les pays qui le composent ne sont pas solidaires de Qaddhafi, pour briser l'embargo qu'on lui impose*». Boudiaf fait également état d'un entretien qu'il a eu quelque temps plus tôt avec l'un des émissaires de Qaddhafi, venu le solliciter pour les mêmes raisons, à qui il a donné cette réponse : «*Nous sommes d'accord que vous faites face à une volonté de vous écraser. Mais qu'y pouvons nous-faire? Nous ne pouvons pas violer l'embargo aérien car nous courrions alors des risques réels (...) On n'a pas le droit de ne pas tenir compte des rapports de force dans le monde*» (9).

Il n'est peut-être pas exagéré de qualifier de verbale l'Union du Maghreb arabe, et son intégration économique, de vœu pieux sans lendemain. Le libre-échange, l'union douanière, le marché commun et l'amorce de l'intégration économique par le biais de l'harmonisation des politiques nationales dans les divers domaines (monétaire, fiscal, social...), ne sauraient se réaliser par les seules déclarations déclamatoires. Pour se concrétiser l'édifice maghrébin d'intégration suppose le dépassement du nationalisme étriqué qui commande aux réflexes des dirigeants, et la résolution des questions politiques pendantes, telle que la question du Sahara occidental.

Faut-il dans ces conditions attribuer les échecs de l'UMA à l'aspect politique? L'économique est en cause aussi, bien évidemment. Ahmed Mahiou considère à juste titre que «*l'une des erreurs des tentatives d'union au sein du monde arabe est d'avoir une vision strictement politique du problème, omettant les dimensions économiques, technique sociale et humaine*» (10). Mais la faiblesse des échanges économiques entre les pays du Maghreb ne résulte-t-elle pas elle-même dans une certaine mesure d'une orientation politique, à la fois voulue et contrainte?

On est bien loin, en tout cas, aujourd'hui autant qu'hier, de la «complémentarité économique» entre les pays de l'UMA, dont on a tant parlé entre 1988 et 1992. En matière d'économie, chacun des cinq pays joue sa carte personnelle, comme en témoignent, par exemple, les demandes du Maroc pour adhérer à l'Union européenne (11). Quant à la Tunisie, elle a paraphé le 12 avril 1992 un accord de ce type avec l'UE.

La dépendance des Etats maghrébins à l'égard du marché financier international, jointe à la faiblesse des échanges inter-maghrébins, rend de toutes façons difficile à moyen terme l'intégration économique du Maghreb. Les chiffres récapitulés dans le tableau qui suit donnent la mesure de l'intensité des échanges entre le Maghreb et l'Europe, et désignent en même temps la dépendance où se trouve le premier par rapport à la seconde. Cette dépendance va de l'alimentaire, en passant par les biens manufacturés, jusqu'aux facteurs culturels importés et consommés de diverses manières. L'exportation des produits maghrébins contient en elle-même les germes de la dépendance, pour

(9) Entretien reproduit par *La Presse* (quotidien tunisien), 15/5/1992.

(10) Cf. «Problématique de la construction maghrébine» in *Euro-Méditerranée. Une région à construire* (sous la dir. de R. BISTOLFI), Paris, Publisud, 1995, p. 201.

(11) La première demande émise en ce sens remonte à juillet 1987. Voir Paul BALTA, *Le Grand Maghreb. Des indépendances à l'an 2000*, Paris, La Découverte, 1990, p. 243.

autant que les cinq pays du Maghreb ont très peu de choses à offrir, sinon les monoproduits pour lesquels ils se sont spécialisés : hydrocarbures algériens et libyens, phosphates et produits halieutiques marocains et mauritaniens, produits agricoles tunisiens.

*Poids de la CE dans les échanges et le PIB des pays du Maghreb comparés à d'autres pays méditerranéens*

	Taux d'ouverture		% Échanges avec la CEE		% du PIB	
	1970	1992	1970	1992	1970	1992
Algérie	23,2	20,8	77,9	71,1	18,1	14,8
Maroc	15,9	23,3	66,5	64,2	10,6	15,0
Tunisie	16,9	31,8	64,1	75,6	10,8	24,0
Egypte	13,6	23,1	31,3	45,5	4,3	10,5
Turquie	6,1	16,6	50,2	48,8	3,1	8,1
Israël	16,5	22,6	46,9	44,7	7,8	10,1
Méditerranée (moy.)	14,7	21,2	50,6	44,7	7,4	11,1

Source : Agnès Chevallier : « Les échanges commerciaux euro-méditerranéens » in Bistolfi, *op. cit.*, p. 274.

Alors que les trois pays de l'est du Bassin méditerranéen – Turquie, Egypte, Israël –, se distinguent par la diversité de leurs partenaires, d'où une moindre dépendance vis-à-vis d'une seule zone, les trois pays maghrébins se révèlent au contraire fortement articulés sur l'Europe. Ils sont, à cet égard, « dans une position semblable à celle du Mexique vis-à-vis des Etats-Unis et Canada » (12).

Parmi les autres facteurs qui ont retardé l'échéance de l'intégration maghrébine, l'existence de fortes disparités entre les économies des pays de l'UMA : « différence des potentiels démographiques ; différence marquée des revenus par habitant ; différences en dotation de ressources ; différences des niveaux de développement, et notamment, d'industrialisation ; différences enfin des régimes économiques. Ces différences sont particulièrement importantes dans la mesure où elles sont à l'origine de politiques parfois diamétralement opposées en matière de change, de protection, de choix productifs, de revenus et de prix (...) A la faiblesse des échanges inter-maghrébins s'ajoutent les différences de participation : la Mauritanie avec 4 % des exportations et 5 % des importations apparaît comme quasiment inexistante dans le réseau maghrébin » (13).

(12) Agnès CHEVALLIER, *op. cit.*

(13) Abdelkader SID AHMED, « Une intégration par le développement », *Le Monde*, 17 juillet 1990.

L'autre indicateur du déséquilibre structurel des économies maghrébines est le poids de la dette extérieure. La dette algérienne représente plus du tiers du produit national, tandis que celle du Maroc dépasse son PNB(14). Le rééchelonnement de la dette demandé par le Maroc et la Tunisie, et accepté en 1994 par l'Algérie même (qui l'avait refusé depuis 1986), n'est pas fait pour arracher cet ensemble aux dépendances et déséquilibres des échanges régionaux. Outre qu'il grossit les intérêts au profit des créanciers à des taux supérieurs à 7 %, il s'assortit de conditions qui réduisent encore l'autonomie des gouvernements et entreprises chargées des plans de « restructuration » prévus par le FMI, la Banque mondiale et des Etats créditeurs(15). Jadis orgueilleuse et fière de son « indépendance » au point de regarder le rééchelonnement comme une atteinte grave à sa « dignité », l'Algérie s'y plie désormais, croulant sous une dette évaluée à 26 milliards de dollars. L'Algérie est à présent l'otage des institutions financières internationales(16) dont l'aide est indispensable à la survie du régime. Mais cette aide est liée. Signé en juillet 1994, l'accord financier entre Paris et Alger est lié à l'achat par ce dernier de 1,5 millions de tonnes de céréales ainsi que des biens d'équipements, de véhicules et de médicaments pour l'équivalent de deux milliards de francs. Surtout, les Algériens sont tenus de s'adresser à des fournisseurs français »(17).

N'est-ce pas finalement de l'Europe que peut venir une initiative intégratrice pour le Maghreb? Ce serait, à tout prendre, une conclusion politique « normale » de l'extraversion radicale des économies maghrébines en direction de l'Europe. On note de fait qu'entre l'Europe et le Maghreb les rencontres et conférences se sont multipliées durant les quatre années écoulées. Mais les résultats ont été, souvent, maigres. C'est ainsi que, le 22 mars 1990, s'est tenue à Rome une conférence réunissant les directeurs des ministères des Affaires étrangères de l'Italie, de la France, de l'Espagne et ceux des pays de l'UMA. Il en est sorti un communiqué soulignant « l'importance primordiale qu'ils attachent au Bassin méditerranéen et leur plein accord sur la nécessité d'approfondir et de développer leur collaboration ». Cette conférence avait été organisée pour manifester à la région « un intérêt non inférieur à celui soulevé par par l'évolution récente en Europe centrale-orientale »(18).

Avait suivi un colloque de coopération intitulé « *L'avenir de la coopération entre l'UMA et la France au sein de la CEE* » réuni du 7 au 9 juin 1990 à Marseille. Plusieurs centaines d'hommes d'affaires, d'universitaires et de responsables politiques venus de France et des cinq pays de l'UMA, y prirent part. Organisé par la Chambre de commerce franco-arabe, avec l'aide des

(14) Cf. les chroniques par pays dans l'AAN.

(15) Sur ce point, nous nous permettons de renvoyer à notre article, « L'Algérie entre immobilisme et guerre civile », notamment au paragraphe intitulé « Economie sinistrée et dépendante », in *Ramsès 95*, Paris, éditions Dunod, p. 91.

(16) Octobre 1994 : Le Club de Paris, qui regroupe les Etats créanciers, rééchelonne 5 milliards de dollars. Second rééchelonnement en perspective : l'Algérie négociera début 1995 le rééchelonnement de sa dette privée. Le premier train de mesures concédées au FMI a donné des résultats mitigés : la libéralisation de l'économie est « en bonne voie », mais la croissance n'est pas au rendez-vous.

(17) J.-P. Tuquor, *Le Monde*, 10 janvier 1995.

(18) Cité par *Le Monde*, 24 mars 1990.

différentes institutions de la région marseillaise, le colloque s'était donné pour objectif de recenser et d'aplanir les difficultés qui se dressent dans les échanges entre la France et les pays du Maghreb. Six cents personnes y participèrent, dont 270 venues de Libye, de Tunisie, et d'Algérie, du Maroc et de Mauritanie. Présents Driss Aloui, secrétaire d'Etat marocain, chargé dans son pays du dossier de l'UMA; Abdou Korichi, secrétaire d'Etat algérien délégué aux réformes, était accompagné d'une délégation de 70 personnes comprenant les responsables principaux des ministères et branches industrielles concernés par les questions de développement et de coopération : « *une présence d'ampleur jusqu'alors inédite qui témoigne du tournant que tente le pays* ». Durant trois jours, Korichi tenta de convaincre son auditoire de l'irréversibilité des réformes entreprises en Algérie et de la volonté de celle-ci de s'engager dans la voie du libéralisme économique. Le chef de la délégation tunisienne et conseiller économique du président Ben Ali, Jameleddine Chichti, s'inquiéta quant à lui des penchants quasi exclusifs de l'Europe à l'égard des pays de l'Est, la Tunisie réclamant avec insistance la création d'une structure comparable à celle dont bénéficient les pays d'Europe de l'Est (BERD). A quoi M. Eberhardt Rhein, chargé au sein de la Commission de Bruxelles de suivre le dossier de l'UMA, répondit qu'il était impossible de monter de front deux instituts financiers.

S'il n'a apporté rien de neuf, ce colloque a révélé les malentendus, les humeurs et les déceptions des maghrébins. La réticence des opérateurs français et européens à investir au Maghreb s'est montrée flagrante. Pourtant les rencontres et colloques traitant de l'intégration euro-maghrébine ou méditerranéenne allaient se multiplier. Qu'en conclure? Pour l'heure, certes, « *il suffit que l'Europe réduise ou empêche l'accès des produits agricoles et textiles marocains ou tunisiens, des hydrocarbures algériens ou libyens, des minerais et de la pêche mauritanienne pour que les pays concernés se trouvent dans une situation économique dramatique; inversement si ces mêmes pays rompaient leurs relations avec l'Europe, cette rupture aurait un impact négligeable puisqu'elle représente moins de 5% des échanges de la CEE* » (19). Mais l'UMA, entité économique et politique fictive, reste malgré tout *virtuellement* un partenaire important pour une Europe qui est, elle, unie, et confrontée aux problèmes de relance du développement et de « maîtrise de l'immigration ». Une nouvelle chance pour l'UMA? Avec le temps peut-être...

---

(19) Ahmed MAHIOU, *op. cit.*, p. 208.